



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 14/10/2007 – 09 :07**

**JOURNALISTE**

Nous sommes comme chaque dimanche en compagnie de Louis SCHWEITZER, bonjour.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**JOURNALISTE**

Président de la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. On va parler aujourd'hui de ce que font les collectivités territoriales, collectivités locales en matière de lutte contre la discrimination.

**LOUIS SCHWEITZER**

Les collectivités territoriales, et en particulier les communes, jouent un rôle essentiel dans notre vie quotidienne : l'école, les cantines, le logement, le sport, toutes les démarches qu'on fait à la mairie. Or, c'est dans cette vie quotidienne que se manifestent soit les discriminations soit, au contraire, qu'on a le sentiment de l'égalité et de l'intégration. Ça veut dire que les collectivités territoriales, et ils en ont conscience, ont un rôle absolument essentiel dans notre domaine.

**JOURNALISTE**

C'est ça. Alors les collectivités territoriales c'est très vaste, ce sont les régions, les départements, les communes, on vient de le dire. Il y a quand même cette prise de conscience, c'est ce que vous avez pu constater Louis SCHWEITZER ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Nous la constatons de façon très forte chez les élus. Et les élus, notamment regroupés dans le Centre national de la Fonction publique territoriale, ont fait faire une étude qui confirme cela. 92 personnes des personnes interrogées dans le grand public considèrent que les discriminations sont répandues dans le pays, les agents publics à 90 % partagent ce sentiment. Et ils ont tous deux, le grand public comme les agents, le sentiment que l'origine ethnique est la première cause de la discrimination suivie du handicap et de la santé.

**JOURNALISTE**

Alors on va prendre un exemple très concret, on va s'intéresser à une mairie, que peut-elle faire pour lutter contre les discriminations ?

**LOUIS SCHWEITZER**

D'abord, elle doit veiller à ne pas la pratiquer elle-même, faire en sorte que ses agents soient traités sans aucune discrimination en raison de leur opinion, de leur appartenance syndicale, de leur handicap. Et en second lieu, elle doit faire en sorte que tous les usagers soient effectivement traités également.

**JOURNALISTE**

Est-ce que vous avez reçu des plaintes qui, justement, mettraient en cause des collectivités locales ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Bien sûr, comme les collectivités territoriales sont actives, nous

avons reçu des plaintes venant soit d'agents, qui se plaignaient d'inégalité de carrière, soit d'usagers qui avaient le sentiment qu'ils étaient traités moins bien que d'autres pour un critère de discrimination. Et nous avons, comme toujours, utilisé, traité ces réclamations et utilisé ces sujets pour faire des recommandations de portée générale. Mais il y a quelque chose que je crois plus important, c'est que nous avons engagé un travail de partenariat de fond avec les régions, les départements, les grandes villes, et je l'espère demain avec l'Association des Maires de France qui représente l'ensemble des communes de France. Il s'agit de faire de la HALDE et de ces organismes des alliés pour lutter pour l'égalité.

**JOURNALISTE**

Merci Louis SCHWEITZER, on se retrouve dimanche prochain bien sûr, et d'ici là, vous pouvez écrire à la HALDE : 11 rue Saint-Georges dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ou appeler le 08.1000.5000. FIN{